

Près de 500 000 entreprises cotisantes de plus pour un rendement de 700 millions

« Formation : le jackpot du transfert des cotisations aux Urssaf », titre **Les Echos** constatant que le recouvrement des contributions formation et apprentissage par les Urssaf est effectif depuis janvier 2022. Résultat ? Près de 500 000 entreprises cotisantes de plus pour un rendement de 700 millions. Précisément, ce sont 476 000 entreprises contributrices qui sont apparues du jour au lendemain, sur un total de 1,9 million. D'où viennent-elles ? Pourquoi ne cotisaient-elles pas jusqu'alors ? Ce sont quasiment toutes des petites entreprises, de moins de 5 salariés, près d'une sur deux dans l'hôtellerie-restauration. Et si elles échappaient aux radars des Opca, c'est justement du fait de leur petite taille. En clair, le coût de la collecte dépassait le rendement de la collecte, il n'était donc pas rentable d'aller leur demander leur dû. Cet afflux a représenté en 2022 un surcroît de masse salariale assujettie de 38 milliards par rapport à ce qu'elle aurait été hors transfert, et donc un surcroît de contributions de 700 millions. Mais cette réussite est insuffisante à elle seule pour remettre les comptes à l'équilibre. Le projet de budget 2023 de France compétences prévoit bien de diviser par deux la dotation pour les chômeurs à 800 millions. Il prévoit aussi une baisse de 385 et 650 millions pour les postes CPF et alternance respectivement. Côté formation, Bercy fait le forcing pour imposer un reste à charge, mais il est peu probable qu'il voit le jour. (Les Echos, p.4)